

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## GESTION MODERATE (FR0007045919)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Diversifié, le FCP est nourricier de la catégorie d'action X du compartiment Fundquest Optimal Selection de la SICAV FUNDQUEST dont l'objectif de gestion est, *l'optimisation de la performance en ayant une exposition moyenne sur les marchés internationaux d'actions de 20% et de taux de 80% grâce à une gestion discrétionnaire et à une allocation d'actifs dynamique reposant sur une sélection d'OPC avec une prépondérance en produits de taux. Le compartiment a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille d'OPC permettant d'obtenir une appréciation du capital investi tout en maintenant un niveau de risque limité sur des durées supérieures ou égales à 3 ans.* Sa performance sera celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au FCP et augmentée de la rétrocession des frais de gestion du maître. Du fait des objectifs et politiques d'investissement, la performance du maître ne peut être comparée qu'à titre indicatif et a posteriori à l'indicateur de référence (5% MSCI EMU + 15% MSCI World AC + 70% Barclays Euro Aggregate + 10% Eonia).

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Il est investi en totalité dans son maître et à titre accessoire en liquidités. *Le compartiment maître est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPC. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations, techniques et quantitatifs. La sélection active des OPC est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Il investit à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts ou actions d'OPC français et/ou européens et notamment dans des fonds indiciels ou à gestion indicielle étendue français ou européens. Le degré d'exposition aux marchés actions via ces OPC est de 30% maximum de l'actif net. Il peut être investi en titres de sociétés de tous secteurs de grande et petite capitalisations, émis sur les marchés européens et internationaux dont les pays émergents (à hauteur de 15% maximum de l'actif net), en titres de sociétés du secteur de l'immobilier et dans des fonds dont la performance reflète celle des indices liés aux prix des matières premières (à hauteur de 10% maximum de l'actif net). Le degré d'exposition au marché de taux via ces OPC est de 50% minimum et 90% maximum de l'actif net. Il peut être investi en produits de taux répartis entre titres de créances européens ou internationaux, obligations gouvernementales européennes et internationales, obligations émises par des entreprises privées (dites obligations "Corporate") européennes et internationales de type "investment grade" mais également "high yield" (à haut rendement de type spéculatif), en obligations convertibles européennes et internationales (pour 10% maximum de l'actif net). La part des titres de créance et instruments du marché monétaire de l'OPCVM est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8. L'exposition aux pays émergents, à travers des OPC investis en actions et produits de taux, peut atteindre 15% de l'actif net. Il peut également être investi, jusqu'à 45% de son actif net, en parts ou actions d'OPC adoptant des stratégies de type "Absolute Return" (définies comme des gestions décorellées des marchés traditionnels).*

*Le risque de change est de 30% maximum de l'actif net. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré.*

Les demandes rachat sont reçues à tout moment auprès de BNP Paribas Securities Services. Elles sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (l) à 11 heures (heure de Paris), exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour ouvré suivant, et réglées dans les 2 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation. Plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

#### Autres informations:

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement une faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du maître sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du maître.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,76% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

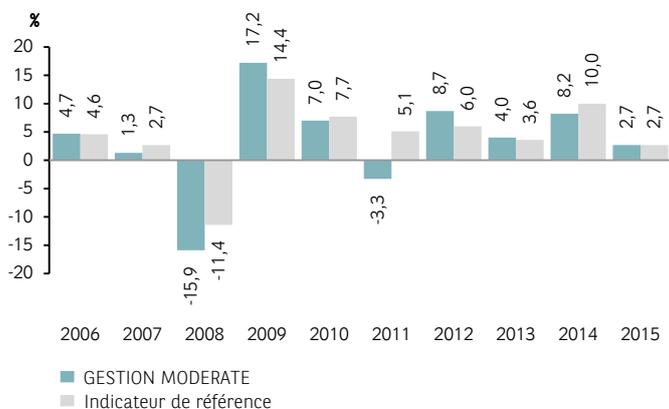
<sup>(\*)</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 16 juin 2000 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de l'OPC maître, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 octobre 2016.

